

URBANISME

Les autorisations d'urbanisme

Quelle autorisation d'urbanisme demander en fonction de votre projet ?

Le cas du permis de démolir

Formalité	Permis de démolir
Lien	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17669
Formulaire Cerfa n°	n°13405 https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980
Délai d'instruction (2)	2 mois
	si le projet comporte <u>uniquement une démolition</u> totale ou partielle sinon l'autorisation de démolir peut-être demandée avec les DP, PC ou PA (4)

(1) Pour autant les travaux et les aménagements doivent respecter les règles d'urbanisme.

(2) A partir du moment où le dossier est complet. Il peut être majoré dans certains cas (monument historique, établissement recevant du public...). Vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande.

(3) S : superficie

SP : surface de plancher

ES : emprise au sol

H : hauteur

(4) DP : Déclaration préalable

PC : Permis de construire

PA : Permis d'aménager

(5) MH : Monument historique

(6) EBC : Espace boisé classé